

En cas de dépassement (constaté) des seuils d'information et de recommandation

1. Message d'alerte sanitaire préfectoral 24 juin 2026 à 11h54 heures

Les services de la préfecture nous informent du déclenchement du plan d'alerte à la pollution atmosphérique (niveau 1).

Les niveaux de concentration de polluants dans l'atmosphère dépassent actuellement les seuils réglementaires. Une exposition de courte durée peut représenter un risque pour la santé des groupes sensibles au sein de la population ou un risque de dégradation de l'environnement.

Lutter contre la pollution est l'affaire de tous. En cas de pic, chacun, à son niveau, doit agir. C'est grâce à votre implication que de nouveaux épisodes pourront être évités.

2. Recommandations générales :

- Limitez les déplacements en voiture : préférez les transports publics, le vélo, la marche à pied, favorisez les réunions téléphoniques...
- Si vous devez malgré tout utiliser votre voiture :
 - pratiquez le covoiturage
 - stationnez dans les parcs-relais : <https://yelo.agglo-laroche.fr/services/parc-relais/>
 - réduisez votre vitesse de circulation (20km/h).

3. Pour les personnes dites « vulnérables » ou « sensibles »

- femmes enceintes,
- nourrissons et jeunes enfants,
- personnes de plus de 65 ans,
- personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires,
- insuffisants cardiaques ou respiratoires,
- personnes asthmatiques,
- personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux...).

Il est recommandé de :

- reporter les activités qui demandent le plus d'effort,
- éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux heures de pointe.
- éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur,
- éviter les sorties durant l'après-midi.
- veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage des solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac.

En cas de symptômes ou d'inquiétude :

- prenez conseil auprès de votre pharmacien
- ou consultez votre médecin.

Si vous ne faites pas partie des populations vulnérables ou sensibles, il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Pour connaître les polluants pris en compte et obtenir une information quotidienne sur la qualité de l'air, rendez-vous sur le site d'ATMO Nouvelle Aquitaine : www.atmo-nouvelleaquitaine.org

